

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 16 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F (Maire) – MMES SALLAT ML – LAFAURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – ARNOUX P – HOUZE F

Pouvoir de M. ROULLIER L. donné à M. BRUCKER JJ

Pouvoir de M RIVIERE A donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme COUAILLER E donné à Mme SALLAT ML

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : location du logement communal, 5 place de la Mairie

Le Maire signale au conseil que le logement situé 5 Place de la Mairie, occupé par Mme RODRIGUES Hélène, est libre.

Il donne connaissance au conseil que la Mairie a reçu à une demande pour louer ce logement, de la part de Madame WANNER Nadine, à partir du 05 juin 2023.

Il présente donc au conseil le contrat de location de ce logement conventionné, à signer avec Madame WANNER Nadine, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le bail est consenti pour une période de 6 ans, à compter du 05 juin 2023.
- Le montant mensuel du loyer est fixé à 460,00 € TTC. Le loyer sera de plein droit révisé chaque année au 1^{er} juillet, et ce à compter du 1^{er} juillet 2024, conformément aux conditions indiquées dans l'article 4 de la convention n° 1685, soit sur la base de la valeur de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) publié par l'INSEE, l'indice de référence pris en compte est celui du 4^{ème} trimestre de l'année précédente, (pour 2022 : 2052, dernier indice de référence publié au jour de la prise d'effet de cette location).

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

A l'unanimité :

- Donne son accord pour le projet de contrat de location présenté,
- Autorise le Maire à signer le contrat de location et à présenter tous les titres correspondants à la location.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 31 mai 2023,
Pour le Maire,
L'Adjoint
André GUYOLLOT



Transmis S/Prefecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**EXTRAIT DE****DELIBERATION N° 035-2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 16 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F (Maire) – MMES SALLAT ML – LAFAURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – ARNOUX P – HOUZE F

Pouvoir de M. ROULLIER L. donné à M. BRUCKER JJ

Pouvoir de M RIVIERE A donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme COUAILLER E donné à Mme SALLAT ML

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : fixation tarifs pour vente de produits touristiques

Madame le Maire rappelle au conseil que suite à l'intégration de la vente des produits touristiques dans la régie des activités diverses, il y a lieu de fixer les tarifs de vente :

Le Maire propose les tarifs suivants :

Produits touristique	Prix de vente
Décapsuleur bambou	3,00 €
Bobs (récept° : 13/04/2021)	3,00 €
Carte IGN Château-Chinon-Les Settons 25 000	13,40 €
Carte IGN Morvan 75 000	13,40 €
Topo-guide « Morvan » (Pédestre)	14,90 €
Topo-guide « Tour et traversée du Morvan » (Pédestre)	15,70 €
Guide « Les plus belles randonnées MORVAN	12,50 €
Mugs Noir / rouge	7,90 e
Chapeau de paille	6,00 €
Casquettes noires	9,90 €
Mug fougère	7,90 €
Magnet « Le bonheur est dans les lacs »	1,00 €
Cartes Postales	1,00 €

Le Conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour appliquer les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2023.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 25 mai 2023,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Prefecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OURoux-EN-MORVAN**EXTRAIT DE****DELIBERATION N° 034-2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 16 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F (Maire) – MMES SALLAT ML – LAFURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – ARNOUX P – HOUZE F

Pouvoir de M. ROULLIER L. donné à M. BRUCKER JJ

Pouvoir de M RIVIERE A donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme COUAILLER E donné à Mme SALLAT ML

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : budget principal : Affectation du résultat 2022

Madame le Maire explique au conseil que le montant inscrit dans la délibération du 11 avril 2023 à la ligne « déficit d'investissement reporté en 001 » est erroné.

En effet, il aurait fallu inscrire le montant suivant : 368 793,01 € (soit – 408 268,55 € + 39 475,54 € (résultat positif cumulé et au 31.12.2021)).

Montant inscrit et voté dans la maquette budgétaire.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte la modification de l'inscription sur la délibération du 11 avril 2023 à la ligne « déficit d'investissement reporté en 001 » pour 368 793,01 € au lieu de 408 268,55€,
- Autorise Madame Le maire à effectuer la modification et à signer tous documents correspondants.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 25 mai 2023
Le Maire,
Florence BERLO



Transmis S/Prefecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OURoux EN MORVAN**EXTRAIT DE****DELIBERATION N° 033-2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 16 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F (Maire) – MMES SALLAT ML – LAFAURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – ARNOUX P – HOUZE F

Pouvoir de M. ROULLIER L. donné à M. BRUCKER JJ

Pouvoir de M RIVIERE A donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme COUAILLER E donné à Mme SALLAT ML

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : modification régie de recettes pour les activités communales

Madame le Maire rappelle au Conseil la création de la régie de recettes en 2014 afin de permettre l'encaissement des recettes issues des diverses activités communales qui se déroulent chaque année.

Elle précise qu'il y a lieu de rajouter à cette régie la vente de produits touristiques, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cette régie de recettes est installée à la Mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité,

- Autorise la Maire à ajouter la vente de produits touristiques, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2023 dans la régie de recettes des diverses activités communales,
- Autorise Madame le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 25 mai 2023,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Prefecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**EXTRAIT DE****DELIBERATION N° 032-2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 16 mai 2023
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F (Maire) – MMES SALLAT ML – LAFAURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – ARNOUX P – HOUZE F

Pouvoir de M. ROULLIER L. donné à M. BRUCKER JJ
 Pouvoir de M RIVIERE A donné à Mme BERLO F
 Pouvoir de Mme COUAILLER E donné à Mme SALLAT ML

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : travaux renforcement route forestière de Savelot

Madame le Maire rappelle au conseil les futurs travaux pour le renforcement route forestière de Savelot.

Madame Le Maire rappelle l'estimation HT du projet : 484 223,12 €.

Les appels d'offres ont été effectués et les résultats sont les suivants (critères de choix retenus 60 points prix et 40 points valeur technique) :

entreprises	Prix HT	Note/Prix Lot 1	Note technique	Note globale
EUROVIA	396 454,99 €	52,94	34	86,94
COLAS	349 831,18 €	60	39	99

Après examen des propositions, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS ayant la meilleure note globale avec une offre à 349 831,18 €.

Le conseil, après avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Donne son accord pour retenir l'offre de COLAS ayant la meilleure note globale avec une offre à 349 831,18 € HT,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS et à poursuivre toutes les démarches relatives à l'exécution du marché.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
 Le 25 mai 2023
 Le Maire
 Florence BERLO



Transmis S/Prefecture
 Le :
 Publié
 Le :

DELIBERATION N° 031-2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 16 mai 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F (Maire) – MMES SALLAT ML – LAFAURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – ARNOUX P – HOUZE F

Pouvoir de M. ROULLIER L. donné à M. BRUCKER JJ
Pouvoir de M RIVIERE A donné à Mme BERLO F
Pouvoir de Mme COUAILLER E donné à Mme SALLAT ML

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : travaux amélioration AEP Les Brosses - les poutières

Madame le Maire rappelle au conseil les futurs travaux pour la réfection du réseau AEP de Coeuzon, les Brosses, les Poutières.

Madame Le Maire rappelle les estimatifs HT : Lot 1 : 73 200,00 € et lot 2 : 419 400,00 €.

Les appels d'offres ont été effectués et les résultats sont les suivants (critères de choix retenus 60 points prix et 40 points valeur technique) :

entreprises	Prix HT Lot 1	Prix HT Lot 2	Note/Prix Lot 1	Note/Prix Lot 2	Note technique	Note globale Lot 1	Note globale Lot 2
SARL DU HAUT MORVAN	69 242,58 €	380 520,08 €	60	60	32,5	92,50	92,50
SAUR	74 729,00 €	400 286,25 €	55,59	57	40	95,59	97

Après examen des propositions, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SAUR ayant la meilleure note globale pour chaque lot avec une offre à 74 729,00 € pour le lot 1 et à 400 286,25 € pour le lot 2.

Le conseil, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Donne son accord pour retenir l'offre de SAUR ayant la meilleure note globale pour chaque lot avec une offre à 74 729,00 € pour le lot 1 et à 400 286,25 € pour le lot 2,
- Autorise Madame le Maire à signer les marchés avec l'entreprise SAUR et à poursuivre toutes les démarches relatives à l'exécution du marché.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 25 mai 2023
Le Maire
Florence BERLO



Transmis S/Prefecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OURoux-EN-MORVANEXTRAIT DEDELIBERATION N° 030-2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 16 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Présents : Mme BERLO F (Maire) – MMES SALLAT ML – LAFAURY P – MM LOISIL O – LUMIERE Y – BRUCKER JJ – ARNOUX P – HOUZE F

Pouvoir de M. ROULLIER L. donné à M. BRUCKER JJ

Pouvoir de M RIVIERE A donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme COUAILLER E donné à Mme SALLAT ML

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : budget eau 2023 : DM N°1

Madame le Maire explique au conseil que le montant voté pour les dépenses imprévues au budget de l'eau pour l'année 2023 est erroné.

En effet le montant inscrit de 11 520,77 € représente 7,98% des dépenses réelles de fonctionnement au lieu des 7,5% réglementaire (soit 10 831,46 € par rapport à 144 419,57 €).

Le Maire propose alors les révisions de crédits suivantes :

Désignation	Diminution de crédits	augmentation de crédits
<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	689,31 €	
Article 022/022		

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour la révision de crédits présentée ;

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 25 mai 2023

Le Maire,

Florence BERLO

Transmis S/Prefecture

Le :

Publié

Le :

